

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 213

Date : 2017-10-18

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21730Cd.*

Réf. : Restaurant Barbies – café-terrasse

Objet de la consultation :

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21730Cd.

Cette zone est située approximativement au nord et à l'ouest de la rue Bouvier, au sud du boulevard Lebourgneuf et à l'est du boulevard des Gradins.

Dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial, le requérant a déposé à l'Arrondissement des Rivières une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre l'aménagement d'un café-terrasse en cour arrière. L'agrandissement accueillera deux nouveaux établissements, soit un commerce de vente au détail (Dollarama) et un commerce de restauration (Barbies), ce dernier faisant l'objet de la présente demande. Un supermarché sous la bannière « Maxi » occupe l'ensemble du bâtiment actuel, situé au 350, rue Bouvier.

Ainsi, le projet de modification réglementaire consiste à ajouter, en vertu de l'article 548, la mention suivante :

« Un café-terrasse peut être implanté en cour arrière – article 548 » dans la zone 21730Cd où se situe le café-terrasse du restaurant Barbies.

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
3. Période de questions et commentaires du public.
4. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
5. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Questions et commentaires du public

- Aucune question, aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

- Aucune question, aucun commentaire.

Options soumises au vote :

Description des options	Résultats du vote
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.	6
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.	0
3. Abstention.	0
	total : 6

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21730Cd.*

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Liane Bourdages*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, MM. André Dalaire*, vice-président, Jean Guylar Darcelin*, trésorier, Mohammed Filali*, administrateur.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Carolle-Anne Allard

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

13 citoyens assistent à la rencontre (7 femmes, 6 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 0

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Signature:

Date : 19 octobre 2017

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau

Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.